



FIP Entrepreneurs 2009

Qu'est ce qu'un FIP issu de la loi TEPA⁽¹⁾ ?

Ce type de FIP est un FIP qui offre la possibilité de réduire prioritairement l'ISF mais également l'impôt sur le revenu, sous réserve de conservation des parts du FIP pendant 5 ans minimum, une commission de 4 % TTC s'appliquant dans le cas du FIP Entrepreneurs 2009 à tout rachat intervenant avant une période de 6 ans et demi.

Un FIP, Fonds d'Investissement de Proximité, est un véhicule d'investissement ouvert aux particuliers et investi au moins à 60 % dans des PME non cotées implantées dans une zone régionale spécifique.

(1) Loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat.

Jusqu'à 20 000 €⁽²⁾ de réduction d'ISF et 6 000 €⁽²⁾ de réduction d'impôt sur le revenu avec le **FIP** **Entrepreneurs** **2009**

en contrepartie d'un placement
d'une durée minimum de 8 ans

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait
que le fonds n'est pas garanti et qu'il existe
donc un risque de perte en capital.

(2) Les investissements en parts de FIP permettent une réduction d'ISF. Cette réduction est de 50% du montant de la part déclarée par le fonds qui sera affectée à l'investissement en augmentation de capital de PME éligibles. Dans le cas du FIP Entrepreneurs 2009, cette part est de 70%. Conformément à la loi 20% de cette part seront investis dans des entreprises de moins de 5 ans.

La réduction est plafonnée à 20 000 euros.

Pour y avoir droit, le souscripteur a l'obligation de conserver ses parts de FIP pendant 5 ans minimum, étant précisé que, dans le cadre du FIP Entrepreneurs 2009, tout rachat avant la fin d'une période de 6 ans et demi se verra appliquer une commission de 4% TTC et que le blocage des rachats peut aller jusqu'à 10 ans.

La réduction ISF est cumulable avec une réduction de l'IRPP.

Cette réduction est de 25% de la part non affectée à la réduction ISF, soit les 30% du fonds non investis en augmentation de capital de PME éligibles.

Cette réduction est plafonnée à 6 000 € pour un couple.

Les FIP issus de la loi TEPA⁽¹⁾ permettent aux contribuables de réduire leur ISF. Grâce à cette catégorie de FIP, le contribuable peut ainsi choisir d'utiliser tout ou partie du montant de son ISF pour financer le tissu économique français. L'équipe de gestion de Oddo AM, qui gère déjà 3 FIP, vous propose de bénéficier dès aujourd'hui de cet avantage fiscal en mettant à votre disposition le FIP Entrepreneurs 2009.

Pourquoi investir dans le FIP Entrepreneurs 2009 ?

La sélection de PME à potentiel

L'équipe de gestion investit 70% du FIP Entrepreneurs 2009 dans des titres de PME éligibles, en particulier dans les régions Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et PACA (Provence-Alpes-Côtes d'Azur) et exerçant notamment dans les secteurs de l'industrie, la distribution, les médias, la santé et les services. Nous participons ainsi au développement du tissu économique de ces régions en investissant majoritairement dans des PME expérimentées disposant encore de belles perspectives de croissance. Notre ambition est de détecter des entreprises de croissance et d'accompagner dans la durée les champions industriels de demain. Ce type d'investissement se conçoit donc à moyen et long terme dans des entreprises en majorité non cotées et est en conséquence destiné à des investisseurs qui ne requièrent pas une liquidité immédiate de leur placement.

Les attraits de l'investissement en PME cumulés aux avantages de la gestion collective.

- A la différence d'un investissement direct dans une PME, notre FIP permet une mutualisation des risques pris par l'investisseur.

Simulation : quelle réduction d'impôts pour quel

Souscription FIP (nette)	Quote-part éligible pour l'ISF (70%)	Réduction ISF (50% de la quote-part éligible pour l'ISF)
5 000 €	3 500 €	1 750 €
10 000 €	7 000 €	3 500 €
25 000 €	17 500 €	8 750 €
40 000 €	28 000 €	14 000 €
57 143 €	40 000 €	20 000 €

Cette simulation tient compte des informations fiscales connues au jour de la rédaction du présent document. Pour l'IRPP, la simulation est effectuée pour un couple soumis à une imposition commune. Cette simulation ne tient pas compte des droits d'entrée versés.



Code ISIN FR0010678375

Période de souscription jusqu'au 31/05/2009

Minimum de souscription 1 000 €

Valorisation Semestrielle

Durée du fonds 8 ans, prorogable deux fois de 1 an, soit 10 ans

Dépositaire Oddo et Cie

Valorisateur Oddo Asset Management

Commissaire aux comptes Deloitte & Associés

Reporting Semestriel

- Le fonds sera investi dans des entreprises ayant des horizons de sortie compatibles avec les engagements de liquidité, et ce potentiellement dès la sixième année et en tout état de cause avant la dixième année.
- En investissant dans des entreprises rentables ou proches de la rentabilité qui génèrent ou sont sur le point de générer des bénéfices, et en assurant un rôle actif d'accompagnement et de suivi des entrepreneurs, l'équipe de gestion de Oddo AM contribue à l'optimisation de la gestion des risques et des performances des sociétés du portefeuille.

Les clés du succès: l'expérience et la connaissance des hommes

Entreprise familiale à taille humaine, le Groupe Oddo cultive l'esprit d'initiative et dispose d'une grande proximité avec les problématiques d'entreprenariat. Fort de cette expérience, notre groupe a développé ses activités dans le domaine du Private Equity, autour d'équipes d'experts reconnus ayant une longue expérience de l'investissement. Pour capitaliser sur notre expérience, le FIP Entrepreneurs 2009 procédera à des co-investissements avec nos autres FIP en respectant les règles de co-investissement décidées par la société de gestion.

L'équipe de gestion a une approche très sélective dans son processus d'investissement. Afin de détecter les plus belles pépites parmi les PME éligibles, les gérants consacrent 4 à 8 mois en moyenne à l'étude d'une société avant de procéder à l'investissement effectif. De nombreux critères, comme la capacité de l'entreprise à créer de la valeur, sont étudiés. Mais ce qui compte avant tout, c'est la qualité des équipes et l'expérience du management.

Chaque gérant de Oddo AM bénéficie de longues années d'expérience dans la sélection et l'accompagnement des entrepreneurs. Ils contribuent par la suite activement au développement des entreprises en siégeant notamment aux Conseils d'Administration ou aux Conseils de Surveillance et en accompagnant les entrepreneurs dans le pilotage de leurs stratégies de développement.

L'Autorité des Marchés Financiers appelle l'attention des souscripteurs sur le niveau élevé des frais directs et indirects maximums auxquels est exposés le fonds, notamment lors de l'année de sa constitution

Frais de fonctionnement	Montant ou % Max. TTC	Assiette	Périodicité de perception
Rémunération de la Société de gestion	3.4 % par an	Actif Net du fonds	Semestrielle
Droit d'entrée	5 %	Montant de la souscription	A la souscription
Droit de sortie (acquis au fonds)	4 %	Montant du rachat	Uniquement en cas de rachat avant expiration du délai de blocage. Nul au delà de ce délai.
Rémunération du Dépositaire	0.20 % par an	Actif Net du fonds	Semestrielle
Frais de constitution	1 %	Montant des souscriptions totales	Annuelle (1 ^{er} exercice)
Rémunération du Commissaire aux comptes	13 200 € TTC minimum (soit 0.044 % TTC pour un FIP de 30 M€)	Actif Net du fonds	Sur présentation de factures
Commission de gestion administrative et comptable + Frais d'impression et d'envoi de documents d'information	0,25 % par an avec un minimum de 25 000 euros	Actif Net du fonds	Semestrielle
Frais d'investissement liés aux opérations réalisées et non réalisées	0.5 % par an	Actif Net du fonds	Sur présentation de factures

montant de souscription ?

Quote-part éligible pour l'IRPP (30 %)	Réduction IRPP (25% de la quote-part éligible pour l'IRPP)	Réduction totale d'impôts	
		Montant	% de l'investissement
1 500 €	375 €	2 125 €	42.5 %
3 000 €	750 €	4 250 €	42.5 %
7 500 €	1 875 €	10 625 €	42.5 %
12 000 €	3 000 €	17 000 €	42.5 %
17 143 €	4 286 €	24 286 €	42.5 %

Avertissements de l'Autorité des Marchés Financiers

L'Autorité des marchés financiers appelle l'attention des souscripteurs sur les risques qui s'attachent aux FIP (Fonds d'Investissement de Proximité).

Lors de votre investissement, vous devez tenir compte des éléments suivants :

- Le fonds va investir au moins 60% des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 20% dans de nouvelles entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40% restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans le règlement et la notice du FIP).

La performance du fonds dépendra du succès des projets de ces entreprises. Ces projets sont issus de sociétés de petites tailles et sont risqués, vous devez être conscients des risques élevés de votre investissement. En contrepartie des possibilités de gain associées aux investissements sur ce type de sociétés et de l'avantage fiscal, vous devez prendre en compte le risque de pouvoir perdre de l'argent.

- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 60% et 20% précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de deux exercices* et vous devez conserver vos parts pendant au moins cinq ans. Cependant, la durée optimale de placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du fonds dans des entreprises à caractère régional, souvent de petite taille, dont le délai de maturation peut être plus long.

- Votre argent peut être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur liquidative de vos parts sera déterminée par la Société de Gestion, selon la méthodologie décrite dans le règlement du fonds, sous le contrôle du commissaire aux comptes du fonds. Le calcul de la valeur liquidative est délicat.

- Le rachat de vos parts par le fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; il peut donc ne pas être immédiat ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre porteur de parts, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

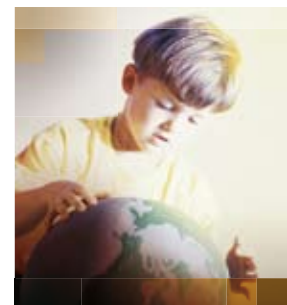
L'AMF appelle l'attention des souscripteurs sur le niveau élevé des frais maximum auxquels est exposé ce fonds.

L'Autorité des Marchés Financiers attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la délivrance de son agrément ne signifie pas que le produit présenté est éligible aux différents dispositifs fiscaux. L'éligibilité à ces dispositifs dépendra notamment du respect de certaines règles d'investissement au cours de la vie de ce produit, de la durée de détention ainsi que de la situation individuelle de chaque souscripteur.

A fin juin 2008, le taux d'investissement dans des entreprises éligibles des FIP gérés par Oddo AM est le suivant :

Date d'agrément	Nom du FIP	Taux d'investissement en titres éligibles	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% de titres éligibles
Juillet 2007	FIP Générations Entrepreneurs	8,3 %	31 mars 2010
Mars 2008	FIP Générations Entrepreneurs 2	4,3 %	31 octobre 2011
août 2008	FIP Générations Entrepreneurs 3	0,0 %	31 mars 2011

* Par dérogation les FIP créés avant le 31/12/2008 disposent d'un exercice supplémentaire pour respecter les quotas d'investissement, soit pour le FIP Entrepreneurs 2009 jusqu'au 31/04/2012



FIP Entrepreneurs 2009

Réf. : OAM1702 - Date d'édition : 12/2009
Conception & réalisation photomontage selon
crédit photos Getty Images, libres de droits.

Cette documentation a été imprimée sur du papier Symbol Freelifie Ivory pure cellulose ECF certifiée FSC, constitué pour 25% de pâte de papier recyclé et pour 75% de pâte sans chlore élémentaire utilisant des fibres vierges issues de forêts gérées durablement.



Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SA au capital de 2 102 800 €
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris
12, boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 - France - www.oddoam.fr
Réseau Institutionnel - Tél.: 33 (0)1 44 51 87 37 - Fax: 33 (0)1 44 51 80 62
Réseau CGP - Tél.: 33 (0)1 44 51 83 06 - Fax: 33 (0)1 44 51 84 25